



## SERVICE EAU POTABLE

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

# RAPPORT



# CADRE REGLEMENTAIRE

- ▶ Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2019 conformément à l'article L 2312-1 du code général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe), et au décret n°2016-841 du 24 juin 2016
- ▶ Axes de présentation:
  - Hypothèses générales des dépenses et des recettes
  - Engagements pluriannuels, notamment en matière d'investissement
  - Effectifs de la structure, conditions de rémunération, temps de travail et évolution prévues
  - Éléments relatifs à la structure et gestion de l'encours de la dette

Mise à disposition du rapport au public par tous moyens dans les 15 jours



# I – LE BUDGET

## EXPLOITATION

### DÉPENSES

Charges courantes  
Charges de personnel  
Assistance maîtrise d'ouvrage (AMO)  
Intérêts de la dette  
Dotation aux amortissements ...

Epargne brute

### RECETTES

Redevances(essentiellement)  
Travaux (convention financière)  
Revenus des immeubles  
(Saint Saturnin, Aubignan)  
Subventions / poste de chargé de mission  
Recettes exceptionnelles,  
Reprise des subventions

## INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

Capital de la dette

Etudes  
Travaux de renouvellement du réseau  
Autres dépenses d'investissement  
(ordinateur, serveur, logiciels, mobilier,  
véhicule...)  
Reprise des subventions

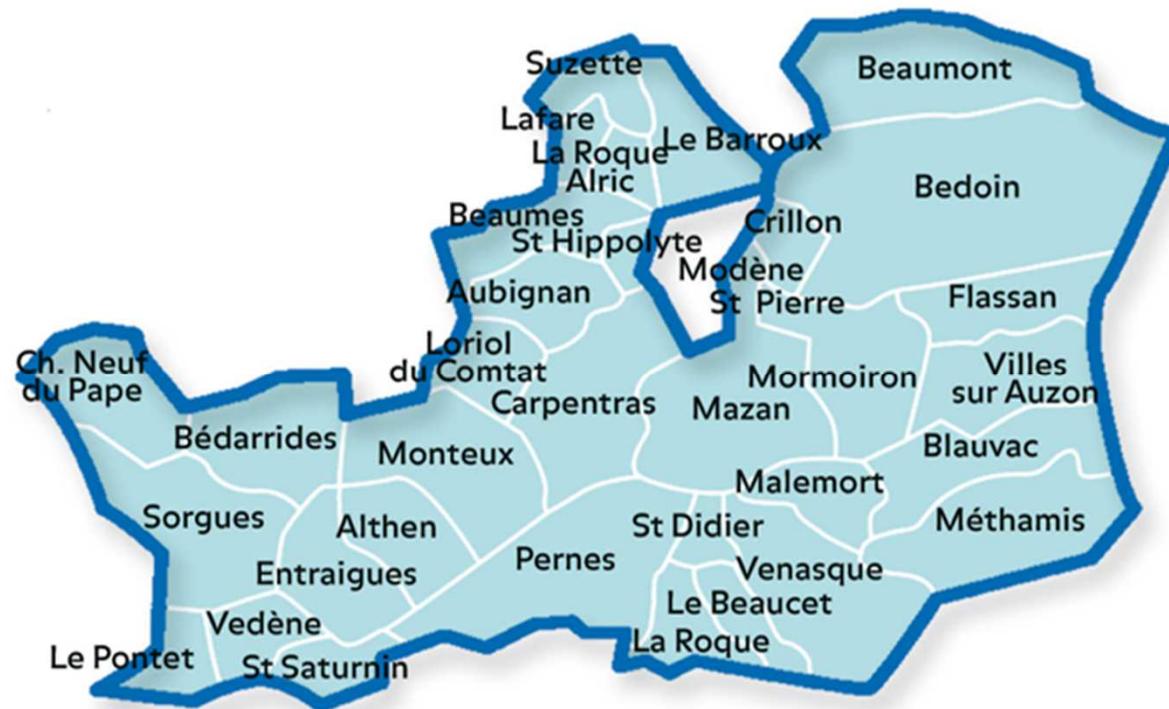
### RECETTES

Epargne brute (autofinancement)

Subventions d'investissement  
Récupération de la TVA  
par le biais du délégataire  
FCTVA  
(Rem TVA sur les achats du syndicat)  
Amortissement des immobilisations ...

Emprunt

35 communes adhérentes  
79 938 primes fixes  
9 116 800 m<sup>3</sup> facturés



(Chiffres du 31 décembre 2018)

# II – LA SECTION D'EXPLOITATION

## A – DEPENSES : PROPOSITIONS 2019

Les dépenses de gestion courante s'élèvent à 1.565.300,00 € dont :

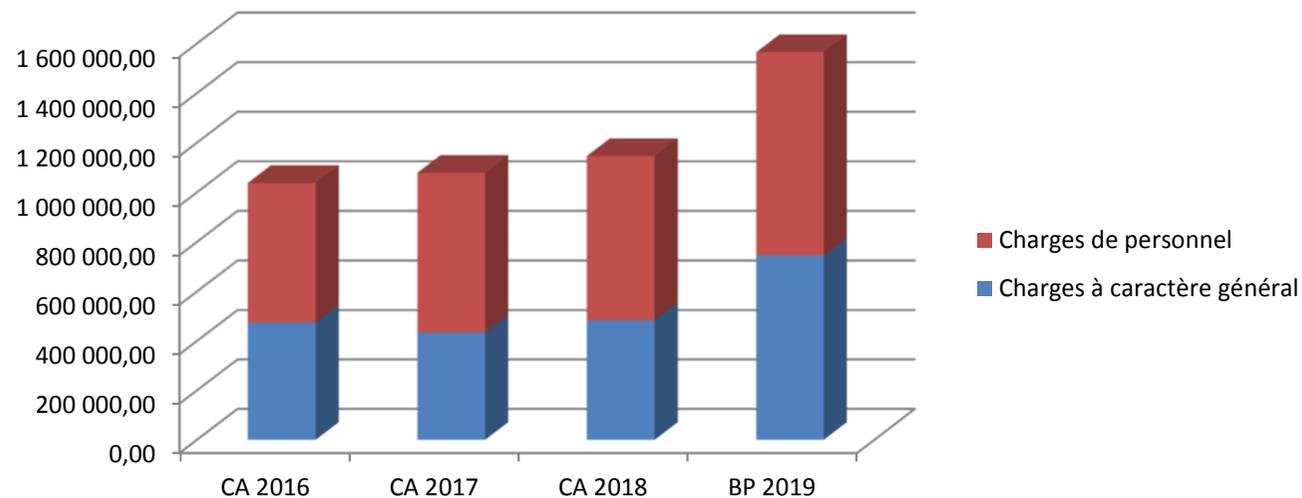
Charges à caractère général : 745.300,00 €,

Charges de personnel : 820.000,00 €.

- ▶ Les dépenses de gestion courante seront payées entièrement sur le budget de l'eau et seront remboursées à 60 % par le budget de l'assainissement collectif (sauf les dépenses spécifiques au service, telles que notamment les travaux de taille, les honoraires, les taxes foncières et la rémunération à la performance au titre du contrat de DSP Eau).
- ▶ Les charges seront imputées en dépenses au 6287 « Remboursement de frais » en fin d'année, à hauteur de 60 % sur le budget de l'assainissement collectif, et imputées en recettes au 7087 « Remboursement de frais » sur le budget de l'eau potable.
- ▶ Les charges de personnel sont compensées par le remboursement de 429.600,00 € du service de l'assainissement collectif imputé au 6215 « Personnel affecté par la collectivité de rattachement » et au 7084 « Mise à disposition de personnel facturé » en eau potable.

# II – LA SECTION D’EXPLOITATION

## A – DEPENSES : EVOLUTION COMPARATIVE



### Evolution du personnel

RECRUTEMENT : 2019

AVANCEMENT : 2018

Un agent au service technique  
Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,  
Adjoint administratif principal de 1 classe,  
Agent de maîtrise principal.

# II – LA SECTION D’EXPLOITATION

## B – RECETTES : LES TARIFS

### COMPOSITION DU PRIX DE L’EAU

- Redevance perçue par le délégataire

Contrepartie du service rendu et fixée par le contrat de délégation de service public et ses avenants, elle est actualisée deux fois par an conformément aux dispositions contractuelles

- Redevance perçue par le syndicat

Permet le financement des investissements nécessaires à la continuité de service ainsi qu’à l’amélioration de sa qualité

- Redevance perçue par l’Agence de l’Eau

Préservation des ressources en eau et lutte contre la pollution



# LES TARIFS DU SERVICE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019



Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, conformément à la délibération du comité syndical du 29 juin 2017, le tarif est le suivant :

PART SYNDICAT HT		PART DELEGATAIRE HT	
PRIME FIXE	PRIX AU M3	PRIME FIXE	PRIX AU M3
25,00	0,5410	21,12	0,5982

Compte tenu de la TVA et de la redevance Agence de l'Eau, le prix du m3 est de 1,96 € TTC (1,99 € TTC en 2018). Cette baisse est due aux tarifs des redevances pollution domestique et préservation des ressources.



# II – LA SECTION D'EXPLOITATION

## B – RECETTES : PROPOSITIONS 2019

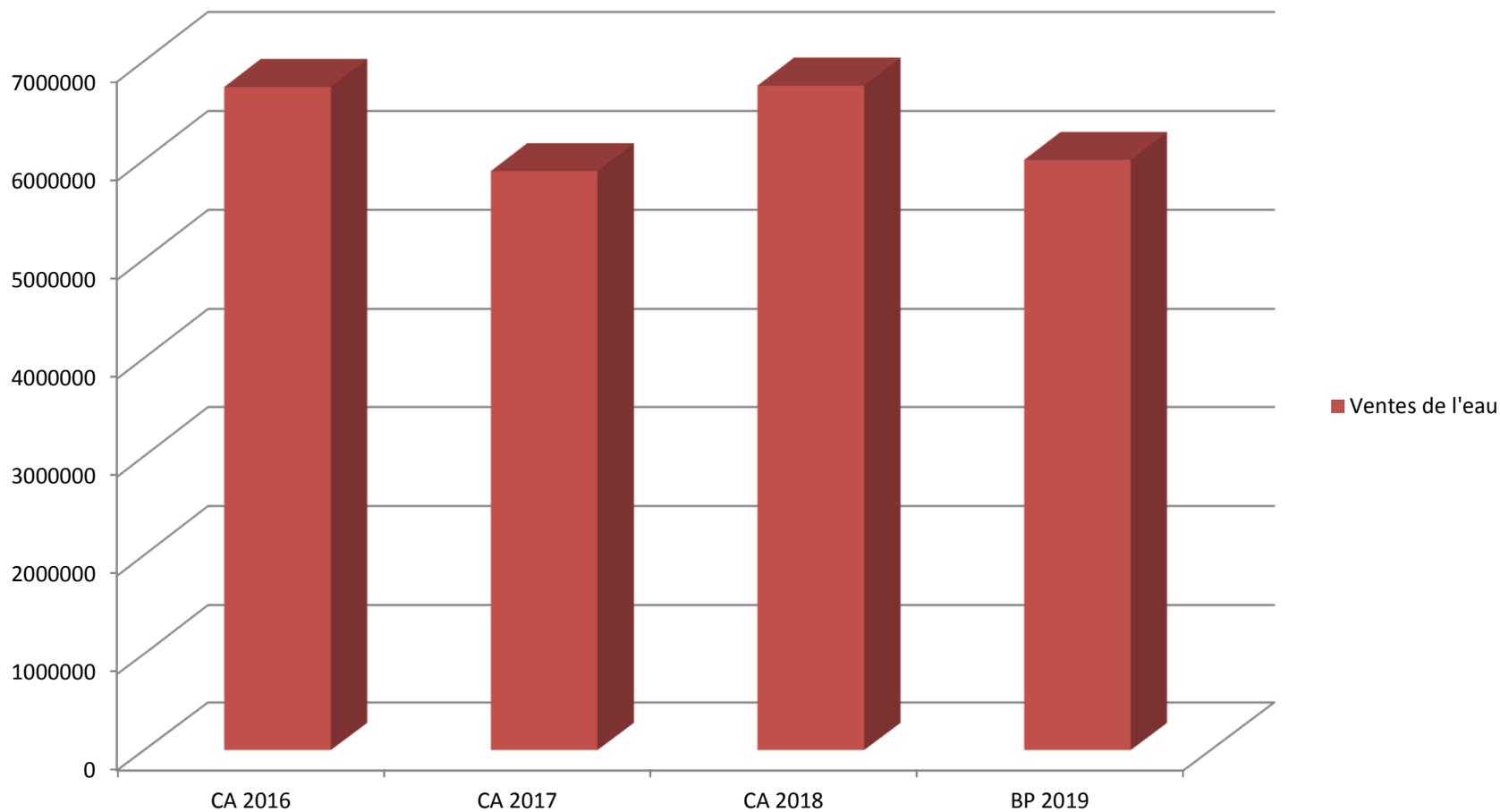
La principale recette d'exploitation :

- ▶ Vente de l'eau : 6.000.000,00 €

On constate une baisse des consommations, qui se répercute l'année N+1, compte tenu du délai des reversements. Les prévisions de recettes issues de la vente de l'eau sont donc en baisse.



## II – LA SECTION D’EXPLOITATION B – RECETTES :EVOLUTION COMPARATIVE



# III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le syndicat poursuit et intensifie ses actions sur l'ensemble du territoire afin de répondre au mieux aux enjeux de son territoire, faire face à la question du vieillissement des ouvrages, et améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource. Les principaux axes sont les suivants:

- ▶ Augmentation du budget consacré au renouvellement des réseaux, à la sectorisation
- ▶ Poursuite des études visant à protéger la qualité de la ressource et maintenir l'aspect quantitatif notamment sur les sables Blancs de Bedoin/Mormoiron, ou encore le partenariat visant à étudier les effets de dépollution des berges du Rhône
- ▶ Poursuite de la sécurisation de l'alimentation en eau de Châteauneuf du pape, de Sorgues et de Malemort du comtat
- ▶ Réhabilitation de la canalisation principale du syndicat de diamètre 450
- ▶ Poursuite du renforcement de la réorganisation hydraulique du Bas service

L'essentiel de ces actions sont menées au travers de programmes pluri annuels d'investissement: marché à commandes sur plusieurs années pour le remplacement des branchements au plomb, le renouvellement des conduites prioritaires, les études sur les ressources mais également un programme de réhabilitation du génie civil des réservoirs.



### III – LA SECTION D’INVESTISSEMENT A-DEPENSES : PROPOSITIONS 2019

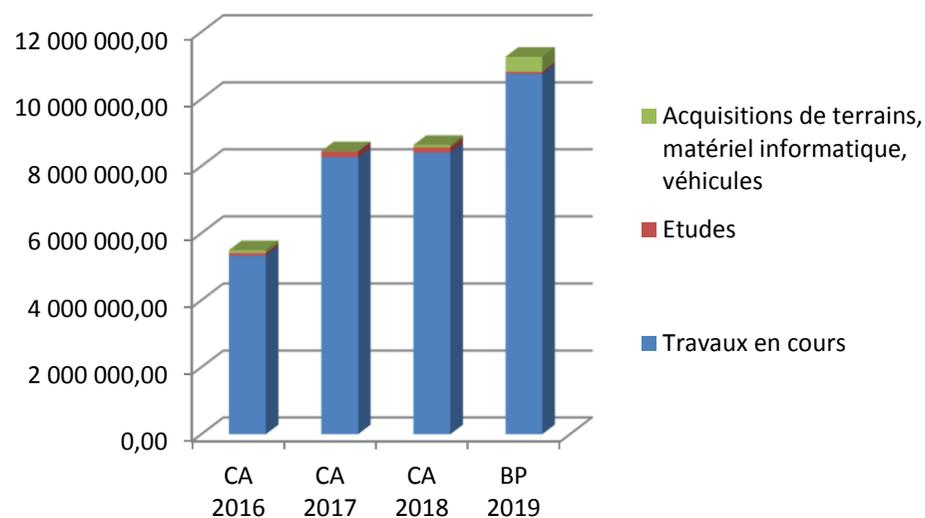
Etudes	Montant à financer TTC	BP 2019 TTC
Etude interconnexion	60 000,00	60 000,00
Diagnostic simplifié Génie Civil	30 000,00	30 000,00
Suivi du SDAEP	18 000,00	18 000,00
<b>Total - études</b>	<b>108 000,00</b>	<b>108 000,00</b>
Commune - Etudes suivies de travaux	Montant à financer TTC	BP 2019 TTC
Bedoin - Chemin des Remparts (four Bonjean) -Réhabilitation du réseau	252 000,00	126 000,00
Carpentras - Boulevard Passet, Boulevard Zola, Avenue du Comtat Venaissin et Avenue de Coubertin - Réhabilitation du réseau	28 800,00	28 800,00
Chateauneuf du Pape - Avenue Saint Pierre de Luxembourg, Avenue Louis Pasteur, Route de Courthezon - Renouvellement du réseau	734 400,00	73 440,00
Entraigues, Althen, Monteux - Chemin de la Dragonnette, PN4 à Gare Althen, chemins du Pré du Comte et des Esquerts et avenue des Couliers - Renouvellement du réseau 450 mm	6 292 800,00	1 427 040,00
La Roque sur Pernes - Rues du Portail Haut, du Portail Bas, Eugène Imbert, - Renouvellement du réseau	43 200,00	21 600,00
Malemort du Comtat - Boulevard Félix Gras, Avenue du Docteur Tondut - Renouvellement du réseau	518 400,00	259 200,00
Monteux - Chemin des Marjoraines, Saint Hilaire, Avenue Renée Cassin - Renouvellement du réseau	1 055 520,00	417 456,00
Pernes les Fontaines - Rue Emile Zola - Renouvellement du réseau	237 600,00	118 800,00
Pernes les Fontaines - Zone de Captage Saint Roch - Sécurisation de la ressource	1 224 000,00	367 200,00
Sorgues (Vedène) Route de Vedène, RD 6 (phase 2 ET 3) - Renforcement du réseau et Sorgues, Vedène, Le Pontet - RD 942, chemin des Grands Bois, Chemin Ponts Blancs - Déplacement et Renforcement du réseau	2 491 200,00	1 245 600,00
Villeneuve Les Avignon, Ile de la Motte - Réhabilitation des forages	136 800,00	136 800,00
<b>Territoire syndicat :</b>		
Marché à commande - Renouvellement plomb	6 480 000,00	6 480 000,00
<b>Total travaux</b>	<b>19 494 720,00</b>	<b>10 701 936,00</b>
<b>TOTAL A FINANCER TTC</b>	<b>19 602 720,00</b>	<b>10 809 936,00</b>

Les sommes présentées ne tiennent pas compte des restes à réaliser



# III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## A-DEPENSES :EVOLUTION COMPARATIVE



# III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT B-RECETTES : PROPOSITIONS 2019

- ▶ Le financement des investissements est constitué de l'autofinancement pour un montant de 2.597.700,00 € (produit des surtaxes), des subventions pour un montant de 318.152,00 € et de l'emprunt pour un montant de 8.345.084,00 €

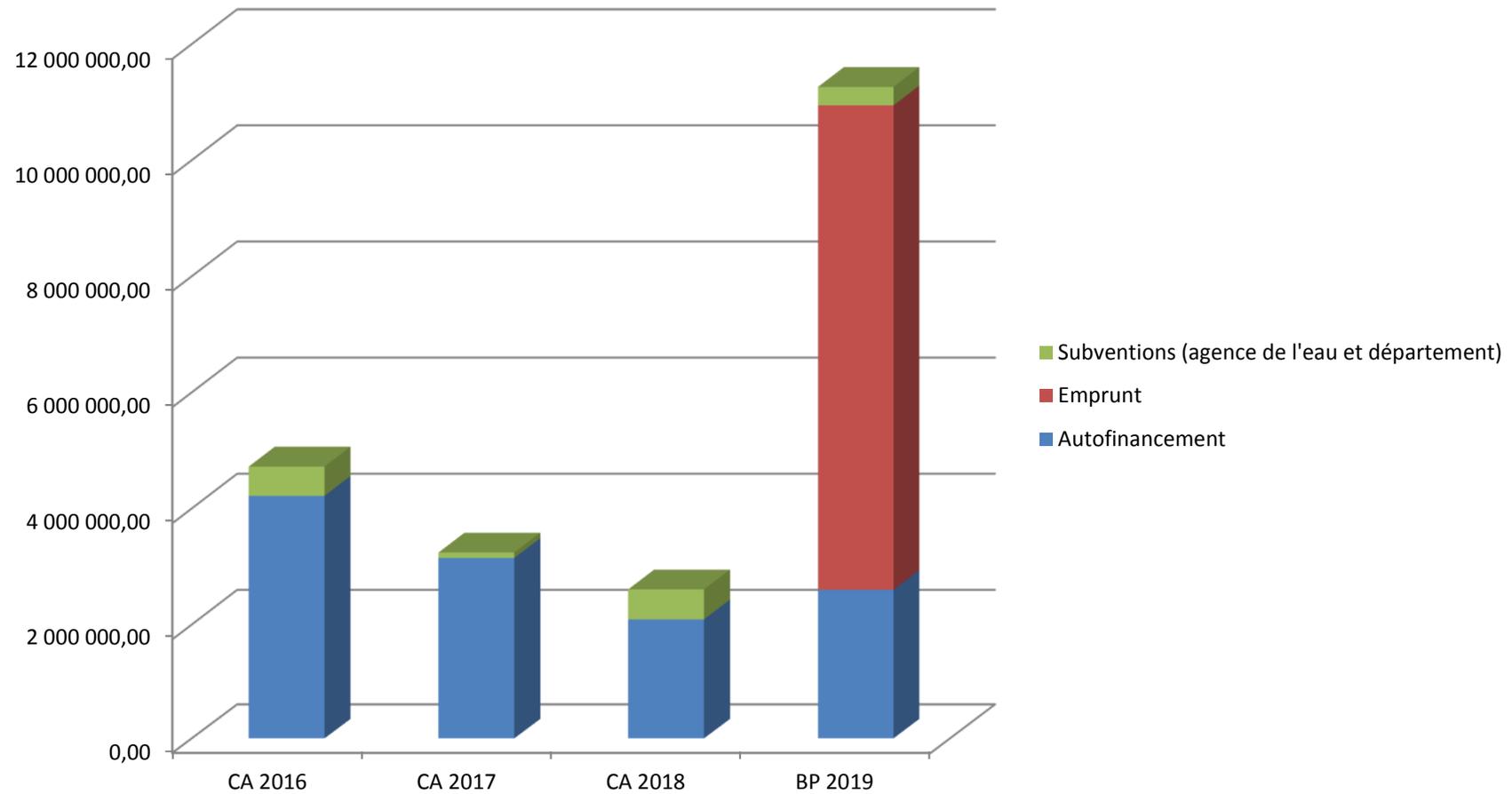


# LES SUBVENTIONS

- ▶ L'Agence de l'Eau avait annoncé une baisse des subventions dès 2018 en raison de leurs orientations budgétaires (loi de finances pour 2018). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le 11<sup>ème</sup> programme (2019–2024) s'applique à nos demandes d'aide.
- ▶ Le Département, par délibération du 21 septembre 2018 a décidé de réserver ses aides aux communes de moins de 5000 habitants n'ayant pas transféré ses compétences à un E.P.C.I. Le Syndicat ne pourra donc plus prétendre à aucune aide du Département pour ses projets futurs.



# III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT B-RECETTES : EVOLUTION COMPARATIVE



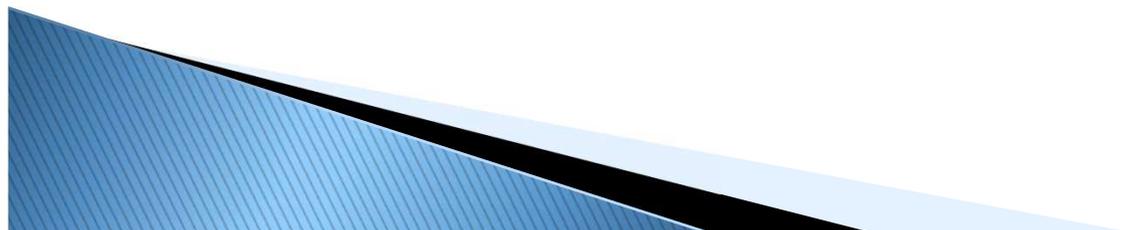


## IV-STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

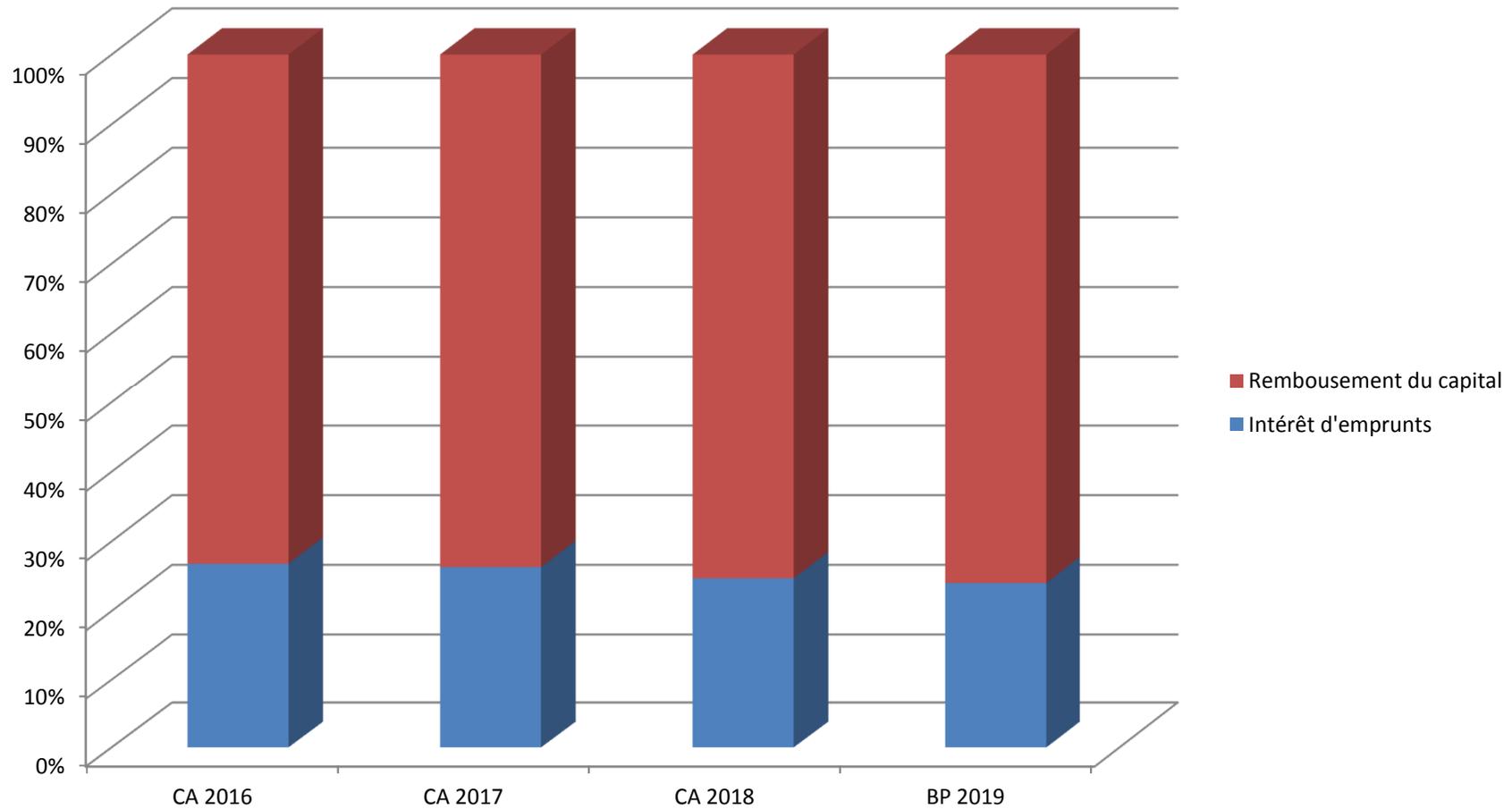
L'annuité d'emprunt s'élève à 2.000.000,00 €.

La charge de l'annuité d'emprunt pour 2019 est de 25,02 € par usager (26,43 € en 2018).

On note une baisse de la charge d'emprunt car depuis 2012, aucun emprunt n'a été contracté.



# EVOLUTION DE LA DETTE



# V-DONNEES RELATIVES AUX EFFECTIFS



- ▶ Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'effectif pour le service est de 12 agents :
  - 7 au service administratif et 5 au service technique.
  - 8 femmes et 4 hommes.
  
- ▶ 10 agents sont à temps complet, soit 38 h hebdomadaires et récupèrent 13 jours de RTT.  
2 agents sont à temps partiel, soit 30,40 h hebdomadaires et récupèrent 11 jours de RTT.
  
- ▶ 11 agents travaillent pour les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif. 1 agent travaille exclusivement sur le service de l'eau potable.
  
- ▶ Le montant de la masse salariale représente 5,10 % des dépenses de la section exploitation (compte tenu du remboursement du service de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif)

